

PROPOSITION D'AMÉNAGEMENTS À INSTALLER AUX JARDINS DE BERLOZ

Le 12 août 2019 nous avons réalisé une visite sur le site et discuté des aménagements à mettre en place sur base des recommandations reprise dans un rapport de la Cellule GISER du SPW en présence d'un responsable de l'établissement « Les jardins de Berloz ». Pour information, la partie concernée du rapport de la Cellule GISER du SPW étudiant le site est reprise en annexe, à la fin de ce document.

Les aménagements suivants sont proposés :



Figure 1 : Schéma des aménagements proposés

- Talus d'un mètre de hauteur protégeant le bâtiment d'un débordement du fossé qui récolte les eaux venant du champs au sud par une canalisation sous la route
- Un muret imperméable de moins de 50 cm permettant d'éviter aux automobiliste d'entrer dans le parking directement depuis la nationale, et qui permet aux eaux d'être déviées soit vers le nord dans la prairie au Nord, soit vers le dos d'âne au Sud.
- Un dos d'âne qui guide l'écoulement vers le fossé et qui empêche l'eau d'entrer sur le parking, mais qui laisse toutefois les voitures circuler.



Attention qu'il est peut être nécessaire de demander une autorisation pour la création du Talus (modification sensible du relief).

Annexe : Extrait du rapport GISER réalisé à Berloz : Zone de dégâts n°3

Les propositions d'aménagements sont exposées à la Figure 14. Elles comprennent :

- Modification de l'entrée du champ (1)
- Deux bandes enherbées (2 et 3)
- une fascine (4) en face de l'avaloir
- trois talus (5 à 7) : le 7 est à mettre en parallèle au fossé
- un dos d'âne (8)
- transformer le fossé (préalablement curé) en fossé à redents (9).

Remarque :

- Les bandes enherbées (hors cadre MAE) peuvent être fauchées jusqu'à 3 fois par an.

